

**Décision prise dans le cadre de la délégation
du conseil d'administration,**

LE PRESIDENT,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2 et L.712-3 ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 8 juin 2012 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 29 juin 2012 portant délégation au Président,

DECIDE

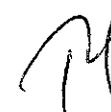
Article 1 : Les tarifs pour l'inscription au colloque «Philosophie du Management» qui se tiendra les 15 et 16 mai 2013 sont fixés selon les modalités suivantes :

Plein tarif	150 €	Intervenants, enseignants-chercheurs
Tarif réduit	75 €	Doctorants, étudiants
Gratuité		Intervenants, enseignants, étudiants invités

Article 2 : La présente décision entre en vigueur à compter du 27 mars 2013.

Articles 3 : Le secrétaire général, directeur général des services de l'Université de Lorraine est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux du laboratoire du CEREFIGE et sur le site intranet de l'Université.

Nancy, le 14 MAI 2013



 Pierre MUTZENHARDT

Affiché à la Présidence et transmis au
Recteur, Chancelier des Universités, le
- 3 JUIN 2013